



CAPD 9 mai 2017

Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous sommes ici pour étudier le projet d'affectation des enseignants du premier degré dans notre département. Un bref retour sur la séquence électorale que nous venons de vivre est cependant nécessaire tant elle aura un impact sur l'ensemble du système éducatif. Rassurez-vous, ce sera court.

Le nouveau président, fort mal désigné puisque son projet n'a rassemblé au final qu'à peine 11% du corps électoral, est le candidat qui a été choisi principalement par les catégories les plus instruites de la société. L'instruction et l'intelligence sont donc deux choses bien distinctes et notre institution doit s'interroger au plus vite sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier à cette dichotomie incroyable.

Pantin des puissants, il a choisi, pour animer le volet éducation de son programme, ce qui se fait de pire ou presque dans un pays républicain comme le nôtre : l'Institut Montaigne. L'appropriation par le nouveau pouvoir exécutif des thèses de ce think-tank au service de la caste de ceux qui ne pensent qu'à leur pouvoir, à leur position, à leur intérêt particulier au détriment de l'intérêt général n'augure rien de bon. Nous ne manquerons pas d'informer puis de mobiliser la profession contre les multiples périls qui nous attendent.

Ceci étant posé, venons-en à ce qui nous réunit aujourd'hui. 316 candidats au changement dont 158 affectés actuellement à titre provisoire soit une hausse de 12% par rapport à l'an passé. 116 satisfactions au total, dont 52 sur le premier vœu, 19 au delà du dixième vœu. 54,4% de satisfaction chez les personnels déjà affectés à titre définitif, 20,9% chez ceux affectés à titre provisoire. Les ratios à première vue sont raisonnables et dans la continuité des derniers exercices à ceci près que, comparé aux années précédentes, ce sont les personnels déjà affectés à titre définitif qui obtiennent plus facilement un poste au détriment des collègues affectés à titre provisoire.

Pour le reste, 3 directions vacantes avant les opérations de mouvement, 12 voire 13 à l'issue de l'exercice, dont les Plantiers à Sisteron et à Manosque, Villeneuve élémentaire, Saint Etienne les orgues, Volx maternelle ... Et encore sur les 26 directrices et directeurs ayant participé au mouvement, 9 n'ont rien obtenu. Cela doit interpeller l'institution sur les raisons

d'une telle désertion. Il s'agira ensuite de trouver les bonnes réponses, et comptez sur nous pour vous les donner.

Pour information et pour être clairs et transparents comme à notre habitude, cela faisait trois années consécutives que nous étions les seuls à respecter les règles de confidentialité inhérentes à cet exercice. Aussi avons-nous fait le choix cette année de communiquer, avec toutes les précautions requises, les informations personnelles aux seuls collègues concernés. Nous le regrettons mais il s'agit là de l'application d'un principe de réalité qui concourt à une meilleure égalité de traitement, ce qui pour nous demeure prioritaire.

Enfin et c'est ce qui nous mobilise pleinement, pour les opérations de mouvement elles-mêmes, nous serons vigilants quant au respect des règles édictées lors de notre groupe de travail et notifiées ensuite dans la circulaire mobilité. Nous veillerons à limiter les effets d'aubaine, nous refuserons par ailleurs tout glissement vers un système de cooptation via le profilage des postes ou d'inéquité de traitement entre les personnels.

Les représentants du SNUipp vous remercient pour votre écoute.